

Université de Tours : les mesures non compensées estimées à 5,8 M€ en 2026, « soit 65 emplois d'E-C »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°418158 - Publié le 04/11/2025 à 18:34

Imprimé par - abonné # - le 07/11/2025 à 06:59



© Université de Tours

L'Université de Tours estime à 5,8 M€ le coût des mesures non compensées par l'État en 2026, tel que prévu par le PLF (Projet de loi de finances) 2026, « soit 3 % de la subvention accordée par l'État à l'université ou l'équivalent de 65 emplois d'enseignants-chercheurs », selon une motion adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Université de Tours, le 03/11/2025.

Il y « exprime sa vive inquiétude face à ce PLF 2026 et ses conséquences sur l'enseignement supérieur et la recherche publique », selon le texte dont News Tank a obtenu copie. La motion est adressée aux parlementaires et élus de la Région Centre-Val de Loire, et au Gouvernement.

L'université évalue ainsi à :

- 1,745 M€ la non-compensation intégrale du relèvement du CAS (Compte d'affectation spéciale) Pensions en 2026 ;
- un surplus de dépense de l'ordre de 670 k€ en 2026 puis d'environ 1 M€ par an à partir de 2027 pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, à ce jour non compensée par l'État ;
- 2,2 M€ de dépenses supplémentaires en 2026 pour les mesures de revalorisation salariale, dites Guerini ;
- auxquels s'ajoute 1,2 M€ de GVT (Glissement vieillissement technicité) non compensé par l'État.

« Ces mesures du PLF 2026 sont en contradiction avec le principe de "décideur/payeur". Elles placeraient notre université dans une situation financière difficile, alors que l'Université de Tours ne bénéficie pas du meilleur accompagnement budgétaire pour lui permettre de mettre en œuvre ses orientations stratégiques », indique la motion.

Le CA (Conseil d'administration) de l'université de Tours appelle ainsi le Gouvernement et la Représentation nationale « au réexamen des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche lors des débats au Parlement ».

Alerte sur le non-respect de la marche LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l’enseignement supérieur) et le financement de l’apprentissage

La motion pointe aussi d’autres mesures prévues par le PLF 2026 qui auront, « si elles sont adoptées, un impact certain pour l’ensemble de l’enseignement supérieur et de la recherche » :

- « La LPR (Loi de programmation de la recherche) est, dans ce projet de budget, la loi de programmation la moins bien respectée - un tiers de la “marche” 2026 prévue par la loi seulement - et se limite pour l’instant à quelques mesures RH (Ressources humaines) (revalorisation des contrats doctoraux par exemple). L’irrespect de la trajectoire budgétaire de la LPR vient fragiliser très largement les ambitions françaises pour préparer l’avenir et ne pas décrocher dans le concert des nations, alors même que l’objectif des 3 % d’investissements consacrés à la recherche semble bien loin (2,18 % à l’heure actuelle).
- La réduction de 30 % de l’enveloppe budgétaire dédiée à l’aide au recrutement par les entreprises des apprentis entraînera de facto une baisse du nombre d’alternants dans les universités, alors qu’il s’agit d’un levier indispensable de démocratisation de l’enseignement supérieur et d’insertion des diplômés ; celle de 6 % de la dotation pour frais pédagogiques (coûts contrats) des CFA (Centre de formation d’apprentis) viendra diminuer les ressources propres des universités. »



Université de Tours

Catégorie : Universités

Général

Date de création	1969
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère en charge de l’enseignement supérieur
Implantations (dont siège)	Tours (siège) et Blois
Composantes	• cinq UFR (Arts et Sciences Humaines ; Droit, Economie, Gestion et commerce ; Lettres et Langues ; Santé ; Sciences et Techniques) • deux IUT (Tours et Blois) • une école d’ingénieurs, Polytech Tours • Centre d’études supérieures de la Renaissance (CESR)
Alliance d’universités européennes	Neolaia (membre fondateur en 2023)
Présidence	Président : Philippe Roingeard (élu le 29/11/2024)

Effectifs étudiants

2006-07	22 548
2007-08	21 510

2008-09	21 350
2009-10	22 132
2010-11	22 796
2011-12	23 699
2012-13	24 295
2013-14	24 315
2014-15	25 003
2015-16	25 084
2016-17	25 943
2017-18	26 707
2018-19	26 838
2019-20	27 456
2020-21	27 815
<i>Source(s) : Open Data Esri</i>	

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	155
2020-21	140
2019-20	129
2018-19	142
2017-18	163
2016-17	133
2015-16	132
2014-15	135
2013-14	123
2012-13	120
<i>Source(s) : Open Data Mesri</i>	

Effectifs E-C titulaires

2023-24	818
2022-23	799

2021-22	815
2020-21	810
2019-20	807
2018-19	806
2017-18	814
2016-17	828
2015-16	832
2014-15	850
2013-14	849
2012-13	845
2011-12	834
2010-11	847

Source(s) : Open Data MESR

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	217,4 M€
2022	211,5 M€
2021	208,9 M€
2020	200,1 M€
2019	197,9 M€
2018	192,7 M€
2017	189,8 M€
2016	188,4 M€
2015	190 M€
2014	189,9 M€
2013	189,7 M€
2012	177,1 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	180,7 M€
2022	175,7 M€
2021	166,2 M€
2020	162,9 M€
2019	160,2 M€
2018	159,0 M€
2017	156,2 M€
2016	156,0 M€
2015	155,6 M€
2014	155,6 M€
2013	151,6 M€
2012	146,1 M€
2011	142,5 M€
2010	138,2 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	56,5
2022	72,3
2021	84,5
2020	76,7
2019	68,8
2018	64,4
2017	65,2
2016	55,8
2015	47,3
2014	41,7
2013	42,7
2012	50,0
2011	71,4

2010

66,5

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

NCU	Projet PaRM (2018) : 8M€
Saps	Vague 3 (2024) : 1,2M€
PUI (2023)	Loire Valley Innov' : 4M€ en phase d’amorçage

Fiche n° 1501, créée le 19/02/2014 à 11:42 - Màj le 04/11/2025 à 18:25